**1. Application des Conditions Générales de Vente**

***NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE***

Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement transmises à tous nos clients avec le devis. En conséquence, le fait de passer commande d’une prestation de L for Language vaut l’adhésion totale et sans réserve du client à ces Conditions Générales de Vente.

**2. Convention de prestation**

Le client reçoit deux exemplaires de la convention de prestation ou du contrat. Il s’engage à retourner un exemplaire signé et revêtu du cachet de l’entreprise à L for Language.

**3. Prix et validité de l’offre**

Nos propositions écrites sont valables trois mois.

**4. Paiement**

 Sauf accord contraire précisé par écrit dans le contrat, le règlement de la prestation de service doit être effectué dans les 30 jours fin de mois à compter de la date d’émission de la facture. En cas de retard de paiement, L for Language se réserve le droit d’appliquer des pénalités de retard de 1,5 fois le taux d’intérêt légal.

En cas de paiement effectué par un OPCA/financeur, il appartient à l’entreprise cliente bénéficiaire de la prestation de s’assurer de la bonne fin de paiement par l’organisme qu’il aura désigné. En cas de non-paiement par ladite OPCA, pour quelque motif que ce soit, l’entreprise cliente sera redevable de l’intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Pour les formations certifiantes, le stagiaire s'engage à passer son test certifiant avant la date butoir de sa formation dans les deux semaines qui suivent la date butoir. Dans le cas contraire - sauf cas de force majeur donnant lieu à un justificatif médical - sa formation ne sera plus considérée éligible d'une prise en charge OPCA et les frais de formation seront à la charge de son entreprise.

Pour les formations CPF et Pole Emploi, le stagiaire s'engage à passer son test certifiant avant la date butoir de sa formation ou dans les deux semaines qui suivent la date butoir. Dans le cas contraire - sauf cas de force majeur donnant lieu à un justificatif médical - sa formation ne sera plus considérée éligible d'une prise en charge et les frais de formation seront à la charge du stagiaire.

La force majeure est définie comme "l'événement échappant au contrôle du stagiaire, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées" (C. civ. art. 1218 nouveau).

** 5. Reports de dates**

Les prestations seront consommées et facturées si les délais suivants de report ne sont pas respectés :

Reports de cours\* des Formations Linguistiques

Cours par téléphone......................................1 jour ouvré

Cours Particuliers présentiel…………………….2 jours ouvrés

Cours Particuliers en téléconférence ………….1 jour ouvré

Cours de Groupe présentiel / téléconf. ..... 2 jours ouvrés

Ateliers Thématiques................................. 5 jours ouvrés

En cas d’empêchement majeur, vous avez la possibilité de vous faire remplacer pour un Atelier par un collègue, à condition qu’il ait le même niveau dans la langue cible.

Report des prestations

Passage aux examens certifiants.............10 jours ouvrés

L’ensemble cumulé des reports de dates de toute session planifiée ne pourra conduire à prolonger le contrat de plus d’un mois.

 **6. Annulation de Stage de Formation**

Toute annulation peut être faite par l’entreprise (seul l’acompte déjà versé sera gardé) une fois le contrat signé, si cette annulation parvient à L for Language par écrit au moins 10 jours avant le début de la formation.   En cas d’annulation tardive (moins de 10 jours avant le début de la formation), L for Language se réserve le droit de facturer les frais d’annulation pouvant atteindre 100 % du prix de la formation.

**7. Annulation des traductions**

Tout travail commencé ne peut être modifié que si le client accepte de payer les frais déjà engagés.

 **8. Accès à la plateforme de travail dirigé**

L’accès aux travaux dirigés se fait uniquement par le prêt d’une clé USB dont le contenu ne doit pas être transmis à un tiers, sans accord préalable écrit de la direction.

**9. Confidentialité**

 Toute prestation sera effectuée dans la confidentialité totale.

**10. Règlement des litiges**

Toute contestation qui n’aurait pas été réglée à l’amiable sera portée devant le Tribunal de Sarlat.

\* Sauf cas de force majeure